Réf. Farde e-Assemblées : 2498759

N° OJ : **23**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Asbl "Renouveau du Quartier Grand Place".- Subside : 22.900,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2022;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 22.900,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2022 à l'ASBL "Renouveau du Quartier Grand Place", pour des animations de quartier (5.000,00 EUR), des décorations des vitrines (9.000,00 EUR), la végétalisation des fenêtres (5.000,00 EUR) et les frais de fonctionnement (3.900,00 EUR).

Annexes :